



## apprenti contrat cdd sans exclusivité veut cumuler 2 emplois

-----  
Par Baba

Mon fils 17 ans à obtenu son CAP en apprentissage CDD fleuriste en IMT et viens de résigner un 2ème contrat d'apprentissage pour obtenir en 2 ans un BP chez le même fleuriste et même IMT dans la même logique

1ere question : quel sera son salaire (1ere année où 3eme année ?) sachant que si 1ere année il percevra moins que son dernier salaire en seconde année de cap

2eme question : il veut travailler en complément pour gagner plus et on lui propose en CDD ou CDI 2 samedis soir par mois lors de dîner spectacle à 2x1h d'exécuter des danses (où il ex excelle). A t'il le droit de cumuler ces 2 emplois ?

Vous remerciant infiniment pour votre réponse

Très cordialement